

LE PRÉFET

La Rochelle, le **- 9 MARS 2023**

Monsieur le Directeur,

J'ai procédé, en liaison avec l'inspection des installations classées, à l'instruction de votre porter-à-connaissance relatif au parc éolien situé sur la commune de Saint-Loup-de-Saintonge autorisé par arrêté du 23 octobre 2018.

Il en ressort que les modifications annoncées portent :

- sur le déplacement de deux éoliennes (de 24 mètres pour E2 et de 42 mètres pour E4). Les parcelles d'implantations sont inchangées et les deux éoliennes sont situées à plus de 500 mètres de la zone d'habitat,

- sur la possibilité d'un nouveau modèle d'éolienne (VESTAS V110, VESTAS V112 ou ENERCON E92) en plus du modèle d'éolienne prévu initialement (GAMESA 114) dans le respect du gabarit des éoliennes autorisées : hauteur maximale inchangée (150 mètres), diamètre maximal du rotor inchangé (114 mètres) et garde-au-sol minimale inchangée (36 mètres).

Par ailleurs, vous m'avez également communiqué une étude acoustique avec un plan de bridage redéfini et qui fixe un objectif en plafonnant l'émergence nocturne générée par les installations à 10 dBa quel que soit le bruit ambiant.

Après examen de ces éléments par mes services, cette modification n'apparaît pas substantielle, et n'est pas de nature à entraîner des dangers ou inconvénients significatifs pour les intérêts mentionnés à l'article L181-3 du code de l'environnement.

Par conséquent, **je prends acte** de cette modification conformément aux articles L.181-14 et R.181-46 du code de l'environnement. Les caractéristiques notées à l'article 3 de mon arrêté du 23 octobre 2018 seront mises à jour à l'occasion du prochain arrêté complémentaire.

Je vous rappelle que les dispositions de mon arrêté du 23 octobre 2018 demeurent applicables à vos installations ainsi que les prescriptions du Ministère des Armées dans son courrier du 16 février 2023 en annexe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Nicolas BASSELIER

1A 199 973 8233 4
Lettre recommandée avec AR

SAS Société d'Exploitation du Parc Eolien de Saint-Loup de Saintonge
97 Allée Alexandre Borodine – Immeuble cèdre 3
69 800 SAINT-PRIEST

38, rue Reaumur - CS 7006
70171 La Rochelle cedex 01
Tél. 05 46 27 43 00
www.charente-maritime.gouv.fr